

Vous souhaitez un rendement potentiellement plus élevé qu'un placement classique à taux d'intérêt fixe ? Et vous voulez également pouvoir disposer de votre capital à tout moment ?

Life Invest Dynamic des AP est une assurance vie de la branche 23 à prime flexible dont le rendement est lié à des fonds d'investissements. Ce produit a une durée minimale recommandée (horizon de placement) de plus de 8 ans.

Placement flexible, rendement potentiellement plus élevé

1 Votre rendement

Avec Life Invest Dynamic, Les AP investissent votre capital (minimum 2500 euros ou 25 euros par mois) dans un ou plusieurs fonds d'investissement que vous choisissez parmi 4 fonds renommés et soigneusement sélectionnés, aux différents profils et stratégies d'investissement. Votre rendement dépend donc de la valeur des fonds d'investissements que vous avez choisis.

2 Vos avantages

- **Vous investissez de manière flexible à l'aide d'une clé de répartition de votre choix :**
 - Vous choisissez minimum un et maximum quatre fonds différents.
 - Il n'y a pas de montant de départ minimal par fonds.
 - Vous pouvez modifier à tout moment la clé de répartition entre les fonds selon votre profil d'investisseur. La fiche d'information est disponible sur lap.be.
- **Vous disposez de votre argent quand vous en avez besoin** grâce à la Formule Active. Vous décidez vous-même à quelle fréquence vous souhaitez effectuer des rachats partiels (exonérés d'impôt) : mensuellement, trimestriellement...
- **Vous ne payez pas de frais de sortie dans l'un des cas suivants :**
 - en cas de rachat partiel via la Formule Active ;
 - si vous effectuez un rachat partiel, par période de 12 mois, dont la valeur ne dépasse pas 10 % de la valeur de la police au moment de ce rachat partiel et avec un maximum de 25.000 euros, et ce pour autant que vous n'ayez pas effectué de rachats partiels via la Formule Active pendant ces 12 mois ;
 - lors de l'annulation dans les 30 jours.
- **Vous profitez d'un avantage fiscal**, car aucun précompte mobilier n'est retenu. Le traitement fiscal dépend de votre situation personnelle et est susceptible d'être modifié à l'avenir.
- **Garantie en cas de décès.** Si vous venez à décéder pendant la durée du contrat, le bénéficiaire que vous avez désigné reçoit la valeur du contrat. En cas de décès de l'assuré, Les AP ne retiennent pas de frais de rachat. Il est également possible de prévoir un capital décès supplémentaire pour le bénéficiaire.

3 Inconvénients/Risques

- Pour Life Invest Dynamic des AP, vous payez des frais d'entrée, frais de gestion, des frais de sortie (en fonction du moment du retrait/rachat) et une taxe sur chaque versement.
- La valeur des fonds d'investissement dans lesquels la compagnie d'assurance investit peut osciller, car il s'agit d'actions et d'obligations. Un risque supplémentaire s'ajoute si ces fonds investissent dans des actions ou obligations dans une devise étrangère.



Conseil : vous pouvez également combiner l'assurance vie Life Invest Dynamic des AP avec l'assurance vie Life Invest Protect des AP. Dans ce cas, une partie de votre placement bénéficie d'un taux d'intérêt garanti. Les fiches d'information financière de ces produits sont disponibles sur simple demande auprès de votre conseiller des AP ou sur www.lap.be.

Plus d'infos ?

Votre conseiller des AP se tient à votre disposition et répondra avec plaisir à toutes vos questions sur cette assurance placement. Il parcourra avec vous la fiche d'information financière de ce produit.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter www.lap.be.